



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Septième session

Rome, 9 – 11 juillet 2014

ACTIVITÉS DE LA FAO À L'APPUI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1 - 3
II. Assistance technique et aux politiques	4 - 6
III. Conservation <i>in situ</i> et gestion à l'exploitation.....	7 - 12
IV. Conservation <i>ex situ</i>	13 - 15
V. Utilisation durable	16 - 28
VI. Renforcement durable des capacités institutionnelles et humaines.....	29 - 33
VII. Orientations demandées.....	34

I. INTRODUCTION

1. À sa quatorzième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est félicitée des progrès accomplis dans la mise en œuvre du *deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (le deuxième Plan d'action mondial). Elle a demandé à l'Organisation de continuer à aider les pays à renforcer leurs capacités aux fins de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, en étroite collaboration avec le Traité international et d'autres partenaires¹.
2. La Commission a également encouragé à mener des activités de suivi dans le domaine de la conservation et de l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), y compris la conservation et la gestion *in situ* des ressources, leur conservation *ex situ*, leur utilisation durable et le renforcement durable des capacités institutionnelles et humaines.
3. Le présent document contient des informations sur les mesures prises par la FAO pour donner suite aux demandes de la Commission. Il fait le point des travaux en cours ou déjà menés à bien depuis la dernière session de la Commission et invite à donner des indications concernant la poursuite des activités dans ces divers domaines, notamment à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial.

II. ASSISTANCE TECHNIQUE ET AUX POLITIQUES

4. Comme en témoignent le Cadre stratégique révisé de la FAO et, plus particulièrement, son Objectif stratégique 2 (Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches), le rôle central que jouent les ressources phytogénétiques aux fins de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est largement reconnu. La publication récente du *Deuxième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques mondiales pour l'alimentation et l'agriculture* et l'adoption du deuxième Plan d'action mondial qui a suivi ont exercé un effet de levier considérable en attirant l'attention sur l'importance cruciale des ressources phytogénétiques aux fins de l'accroissement de la productivité agricole et de la protection de l'environnement, en particulier dans le contexte du changement climatique et de ses effets, de la dégradation et de l'épuisement des ressources naturelles et des divers facteurs démographiques et socioéconomiques qui contribuent à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le regain d'attention accordé à ces ressources offre à la Commission à la fois des occasions uniques à saisir et de nouveaux défis à relever dans le cadre de son mandat et de son engagement, et la possibilité de mettre à profit les résultats positifs obtenus et de donner ainsi aux pays membres les moyens d'exploiter le potentiel des RPGAA aux niveaux national, régional et international, grâce à une conservation efficace de ces ressources et à leur utilisation durable.
5. Pendant la période considérée, la FAO a continué d'aider les pays dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial en intervenant sur le plan technique et des politiques au titre des cinq objectifs stratégiques de l'Organisation. Les activités menées par la FAO visent à renforcer les capacités institutionnelles et humaines et à favoriser la mise en place d'un environnement favorable.
6. Un mécanisme d'exécution essentiel des activités de la FAO est le renforcement des partenariats et le resserrement des liens. Les interventions menées dans les pays sont facilitées par la collaboration établie avec divers partenaires, y compris la Convention sur la diversité biologique (CDB), les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et un certain nombre d'organisations intergouvernementales régionales, telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Organisation de

¹ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 95.

coopération économique (OCE) de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA). Les partenariats ainsi établis assurent une exécution plus efficace des activités relatives à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Ainsi, par exemple, la FAO travaille actuellement, en collaboration avec l'Union africaine et sous les auspices du Programme semences et biotechnologies pour l'Afrique (PSBA), à l'élaboration d'un cadre stratégique pour le renforcement du secteur semencier en Afrique. Le PSBA, dont six grands volets couvrent l'ensemble des interventions relatives à la gestion des ressources phytogénétiques et à leur conservation, de l'amélioration des plantes cultivées à la livraison de semences, vise également à améliorer la préparation aux catastrophes. La FAO travaille en collaboration avec un certain nombre d'organismes sous-régionaux aux fins de l'élaboration et de l'harmonisation des politiques, des lois et des stratégies qui régissent le secteur des semences et d'autres aspects de la conservation et de l'utilisation des ressources phytogénétiques, y compris les transferts transfrontaliers. On trouvera ci-après des renseignements plus détaillés concernant ces activités (voir les sections III à VI).

III. CONSERVATION *IN SITU* ET GESTION À L'EXPLOITATION

7. La Commission, à sa quatorzième session, a insisté sur l'importance de la conservation *in situ* et de la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques et a demandé à la FAO de rédiger un document de réflexion exposant dans le détail la gouvernance, la structure, les fonctions et les incidences financières d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques, ou bien de deux réseaux distincts chargés des mêmes tâches, pour examen par son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) et par la Commission, à leurs prochaines sessions ordinaires respectives². Elle a précisé que ce document devait aussi traiter des moyens d'améliorer et renforcer les réseaux nationaux et régionaux et d'éviter les doublons.

8. De novembre 2013 à mars 2014, la FAO a organisé une série de consultations d'experts, de parties prenantes et de pays membres afin d'examiner les options relatives à l'établissement d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques. Un document de réflexion sur les options relatives à l'établissement d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (*Options for the global networking of in situ conservation and on-farm management of plant genetic resources for food and agriculture*) a été élaboré à la suite de ces consultations. Il sera examiné par le Groupe de travail à la présente session³.

9. La Commission a aussi souligné combien il était important de créer des réserves génétiques destinées à la conservation *in situ* de plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées, qui pourraient aussi comprendre dans certains cas des cultivars traditionnels, et a demandé à la FAO d'envisager de prêter un appui technique dans ce domaine. Par ailleurs, elle a rappelé aux donateurs que des ressources extrabudgétaires seraient nécessaires pour constituer ces réserves.

10. La FAO, en collaboration avec des partenaires locaux et internationaux, apporte son appui à diverses activités de terrain concernant la conservation *in situ* des ressources phytogénétiques et leur gestion à l'exploitation. Elle appuie également un certain nombre d'initiatives régionales dans ce domaine, y compris celles de la SADC. Deux nouveaux projets pour l'intégration de la conservation et de l'utilisation de la biodiversité agricole dans les politiques publiques ont récemment été approuvés

² CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 96.

³ CGRFA/WG-PGR-7/14/Inf.3.

par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et seront bientôt mis en route en Bolivie et en Équateur, sous la coordination de la FAO⁴.

11. Dans le cadre des efforts mis en œuvre pour appeler l'attention sur l'importance d'un élargissement de la diversité des plantes cultivées à l'exploitation, la FAO a participé aux côtés de Bioversity International et d'autres parties prenantes internationales, régionales et nationales, à l'organisation de la troisième Conférence internationale sur les espèces négligées et sous-utilisées: pour une Afrique à l'abri de l'insécurité alimentaire, qui s'est tenue à Accra (Ghana) en septembre 2013. En marge de cette conférence, la FAO a organisé une manifestation sur le thème de la promotion et du développement de l'utilisation de la diversité des fruits et des légumes sous-utilisés, visant à favoriser l'établissement de partenariats stratégiques pour la mise en place d'activités de collaboration sur ce thème. Dans le prolongement de cette initiative, une publication sur les fruits et légumes autochtones de l'Afrique tropicale et la production durable de certaines plantes cultivées sous-utilisées (*Indigenous fruits and vegetable of Tropical Africa: a guide to the sustainable production of selected underutilized crops*), faisant le point sur l'état actuel des connaissances dans ce domaine, sera lancée en août 2014, lors du Congrès international de l'horticulture.

12. Des ressources sont actuellement recherchées pour financer la mise au point et la validation de deux outils pertinents, intitulés respectivement *Tools and methods to assess and protect landraces on-farm* (outils et méthodes pour l'évaluation et la protection des variétés locales à l'exploitation) et *Tools and methods to assess and protect crops and their wild relatives in situ and on-farm* (outils et méthodes pour l'évaluation et la protection des plantes cultivées et des espèces sauvages apparentées *in situ* et à l'exploitation).

IV. CONSERVATION *EX SITU*

13. La Commission, à sa quatorzième session ordinaire, a approuvé les *Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (les Normes applicables aux banques de gènes) et a demandé à la FAO de les publier et diffuser à grande échelle, de faire connaître leur importance et d'aider les pays à renforcer leurs capacités en vue de l'application de ces normes⁵.

14. Les Normes applicables aux banques de gènes ont été publiées et peuvent être téléchargées à partir du site web de la FAO⁶. Leur lancement officiel a eu lieu le dernier jour de la session de la Commission⁷ et une série d'entretiens les concernant ont été diffusés. Elles seront également distribuées sous format électronique sur des dispositifs de stockage portables, en particulier dans les pays en développement où l'accès à Internet est limité.

15. La FAO participe et apporte son appui aux examens des banques de gènes menés sous les auspices du programme de recherche du GCRAI pour la gestion et l'entretien des collections d'espèces cultivées, en partenariat avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures. L'Organisation continue de recevoir des demandes d'aide pour la collecte et la conservation des ressources phylogénétiques et poursuit sa contribution aux activités de terrain mises en œuvre dans les pays pour

⁴ GCP/BOL/046/GFF, *Conservation and sustainable use of agro-biodiversity to improve human nutrition in five macro eco-regions* (conservation et utilisation durable de la biodiversité agricole pour améliorer la nutrition humaine dans cinq macro-écorégions; et GCP/ECU/086/GFF, *Mainstreaming the use and conservation of agrobiodiversity in public policy through integrated strategies and in situ implementation in four Andean Highlands provinces* (intégration de l'utilisation et de la conservation de la biodiversité agricole dans les politiques publiques grâce à des stratégies intégrées et leur mise en œuvre *in situ* dans quatre provinces des hauts plateaux andins).

⁵ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 103.

⁶ <http://www.fao.org/agriculture/crops/plan-thematique-du-site/theme/seeds-pgr/gbs/fr/>

⁷ <http://www.fao.org/news/story/fr/item/174838/icode/>

améliorer les capacités des banques de gènes. Elle a ainsi contribué à la modernisation de l'infrastructure du Centre pour les ressources phytogénétiques de la SADC, à Lusaka (Zambie), qui offre à ses pays membres des doublons de sécurité de leurs collections *ex situ*. Travaillant en collaboration avec le Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO diffuse des outils d'analyse écogéographique visant à faciliter la détection des lacunes au sein des collections *ex situ* et l'élaboration de plans pour une collecte de matériel génétique bien ciblée⁸.

V. UTILISATION DURABLE

16. La Commission, à sa dernière session, a prié la FAO de continuer à collaborer avec des partenaires aux fins du renforcement des capacités dans les domaines de la sélection végétale et des systèmes semenciers, et a appelé les donateurs à fournir des ressources extrabudgétaires en faveur de ces secteurs. Elle a indiqué combien il était important de mettre en place ces initiatives en synergie avec le Programme de travail sur l'utilisation durable du Traité international⁹.

Renforcement des systèmes semenciers

17. À sa dernière session, la Commission a demandé au Groupe de travail d'examiner le Projet de guide relatif à la formulation des politiques semencières nationales (*Draft guide for national seed policy formulation*), afin de le porter à l'attention de la Commission à sa quinzième session ordinaire. Le Projet de guide est présenté dans le cadre du document publié sous la cote CGRFA/WG-PGR-6/14/Inf.3 (en anglais seulement).

18. À la demande des pays, la FAO a continué de fournir une assistance technique et aux politiques visant à favoriser le développement du secteur semencier et le renforcement des partenariats aux niveaux national et régional. Des activités de développement ou de renforcement du secteur des semences ont ainsi été mises en œuvre en Afrique, en Asie et en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le cadre de projets réalisés au titre du Programme de coopération technique et de projets financés par des fonds fiduciaires. Ces projets ont comporté l'élaboration de politiques et de lois régissant les semences, et/ou leur examen, le renforcement des institutions et la mise en place d'entreprises semencières locales.

19. Un volet de plus en plus crucial des activités menées par la FAO dans le secteur des semences concerne le renforcement des systèmes semenciers locaux. Pour ce faire, l'Organisation apporte son soutien à la mise en place d'un environnement favorable à la création d'entreprises semencières et à la promotion d'une gestion efficace de celles-ci au niveau local. À cet égard, la FAO a participé, aux côtés d'éminents spécialistes issus d'un large éventail d'institutions, à une consultation technique sur les politiques relatives aux semences et aux engrais, qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en décembre 2013. Il s'agissait d'élaborer des cadres de réglementation applicables aux semences et aux engrais et politiquement réalisables, qui alimenteraient le processus de l'Année de l'agriculture 2014 de l'Union africaine. Une consultation d'experts sur la sécurité du système semencier, dont les actes seront bientôt publiés, a aussi été organisée à Addis-Abeba en décembre 2013.

20. Par ailleurs, la FAO a guidé l'élaboration d'un document de synthèse et a contribué aux travaux sur les intrants agricoles (semences, engrais et aliments destinés au bétail) menés lors de la dixième réunion de la plateforme de partenariat du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), intitulée Conférence panafricaine sur l'agriculture et le développement rural, qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) du 19 au 22 mars 2014. Les résultats de ces travaux et des huit autres cycles d'activités ont constitué le fondement du document de synthèse

⁸ <http://www.planttreaty.org/?q=fr/content/les-outils-capfitogen>

⁹ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 98.

élaboré pour la Conférence conjointe des Ministres de l'agriculture, du développement rural, des pêches et de l'aquaculture de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) du 28 avril au 2 mai 2014.

21. Afin d'assurer l'intégration des interventions d'urgence prévoyant la fourniture de semences dans le développement global du secteur semencier à long terme, la FAO encourage l'utilisation de méthodes d'évaluation plus efficaces pour les systèmes semenciers dans les pays membres touchés par des catastrophes. Dans ce contexte, l'Organisation assure la mise en œuvre d'un projet financé par la Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (ECHO) de la Commission européenne, dont une composante vise à renforcer la capacité des professionnels de l'aide humanitaire à effectuer des évaluations précises et fiables de la sécurité des semences dans les situations d'urgence et de redressement intéressant huit pays du Sahel et de la Corne de l'Afrique.

22. La FAO s'emploie actuellement à renforcer les partenariats noués avec les organismes opérant dans le secteur, y compris la Fédération internationale des semences (FIS), l'Association internationale d'essais de semences (ISTA), les Systèmes des semences de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Il s'agit d'aider ainsi les pays à mettre en place le cadre réglementaire et les capacités nécessaires à la création d'industries semencières viables et à renforcer les capacités requises pour la fourniture de semences et de matériel végétal de qualité, surtout aux petits exploitants agricoles.

Renforcement de la sélection végétale

23. Pendant la période considérée, une série de consultations d'experts ont été organisées dans le cadre de la collaboration établie entre la FAO et le Secrétariat du Traité international aux fins de la mise en œuvre du Programme de travail du Traité sur l'utilisation durable des RPGAA et sous les auspices de l'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale (GIPB). Il s'agissait d'élaborer une feuille de route pour promouvoir l'établissement d'un partenariat public-privé pour la présélection des espèces. Sous réserve de la disponibilité des fonds extrabudgétaires nécessaires, la GIPB organisera une vaste consultation des parties prenantes visant à obtenir des indications concernant la voie à suivre pour favoriser l'adoption des meilleures pratiques en matière d'établissement d'un partenariat public-privé en vue d'assurer l'élargissement de la base génétique des lignées parentales grâce à la présélection.

24. En réponse aux demandes émanant des États Membres, la FAO a mis en œuvre un certain nombre d'activités sur le terrain, financées aussi bien au titre du programme ordinaire que par des fonds fiduciaires et destinées à renforcer les capacités en matière de sélection végétale. Ainsi, par exemple, les activités mises en œuvre pour moderniser les infrastructures et renforcer les capacités humaines dans le cadre d'un projet de coopération technique régional intéressant six pays de la région de la SADC (Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Tanzanie et Zambie) ont permis de faire progresser les programmes nationaux d'amélioration des plantes cultivées. Par ailleurs, dans ces pays, le renforcement de la collaboration entre les conservateurs de matériel génétique et les sélectionneurs grâce à une formation dans le domaine de la présélection et à la participation conjointe de ceux-ci aux comités chargés des ressources phytogénétiques dans leurs pays respectifs, contribue à une meilleure utilisation des entrées de matériel génétique en matière de sélection végétale. Des réunions régionales et des ateliers nationaux de parties prenantes ont été organisés à l'intention de tous les pays participants. Des fonds supplémentaires sont essentiels pour financer les activités communes à mettre en œuvre pour entretenir les partenariats établis. De même, des ressources supplémentaires seront nécessaires pour promouvoir une meilleure utilisation du matériel phytogénétique dans les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord qui, grâce à l'élaboration de stratégies nationales en matière de ressources phytogénétiques, s'efforcent d'assurer une collaboration plus étroite entre les conservateurs de banques de gènes, les sélectionneurs et le secteur semencier.

25. Une initiative régionale pilote misant sur la filière du manioc pour lutter contre la pauvreté dans le nord du Ghana a été mise en œuvre au titre de l'Objectif stratégique 3 de la FAO, *Réduction de la pauvreté rurale*. Des études ont été réalisées afin de déterminer dans quelle mesure les exploitants agricoles avaient accès au matériel de plantation de haute qualité de variétés de manioc optimales et de recenser les facteurs qui entravaient la mise en culture des variétés les plus adaptées. Les enseignements à tirer de ces études devraient être pris en compte lors de l'élargissement à plus grande échelle du projet pilote. Ils seront aussi mis à profit dans le cadre d'autres interventions en voie d'élaboration, notamment un projet visant à améliorer les moyens d'existence des petits producteurs de la filière des racines et des tubercules en renforçant leurs liens avec les marchés nationaux et régionaux dans un certain nombre de pays africains du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Malawi, Cameroun, Ouganda, Rwanda et Côte d'Ivoire), actuellement en cours d'évaluation par la Commission européenne en vue de son financement.

26. Les études déjà menées par l'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale dans une centaine de pays ont permis de constater que dans bien des cas l'insuffisance critique de capacités, en termes de personnel qualifié, d'infrastructures fonctionnelles, de soutien opérationnel et de technologies modernes, limitait considérablement l'efficacité et la productivité des programmes de sélection végétale dans les pays membres de la FAO. Il en résulte un déficit de variétés adaptées, susceptibles d'apporter une contribution utile à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'adaptation au changement climatique. Face à cette situation, la GIPB a mis au point un outil d'analyse des capacités en matière de sélection végétale, à la fois simple et adaptable, permettant d'évaluer les capacités d'un organisme dans ce domaine et sa fonctionnalité. Il peut être utilisé par les gestionnaires et les organismes de financement pour étayer la conception, la mise en œuvre et la gestion de programmes de sélection axés sur les résultats et augmenter les probabilités de succès des investissements effectués aux niveaux local, national et international. La plateforme basée sur le web, développée conjointement par la FAO, le Département de l'agriculture des États-Unis et l'Université Cornell, sous les auspices de la GIPB, sera déployée prochainement sur le site de cette dernière, actuellement remanié pour satisfaire aux normes institutionnelles de l'Organisation.

27. Le Programme commun de la FAO et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture), à Vienne (Autriche), offre un important mécanisme pour la fourniture d'un appui technique aux fins de l'amélioration des plantes cultivées. La Division mixte assure actuellement la mise en œuvre de projets de coopération technique pertinents intéressant 91 pays et menés dans le cadre de 72 projets nationaux, régionaux et interrégionaux. Par ailleurs, les chercheurs de 36 pays collaborent actuellement à cinq projets de recherche coordonnée sur ce thème. Par le truchement de ses propres laboratoires situés à Seibersdorf (Autriche), la Division dispense aussi des cours de formation individuels et collectifs et fournit des services d'analyse technique, concernant en particulier l'irradiation des semences et autres propagules pour l'induction de mutations. Elle mène également des travaux de recherche adaptative visant à renforcer l'efficacité des processus d'induction de mutations et d'identification de mutants présumés, ainsi que leur utilisation aux fins de l'amélioration des plantes cultivées.

28. Saisissant l'occasion de sa participation à un certain nombre d'instances internationales et de colloques scientifiques, la FAO a mobilisé ses partenaires afin d'appeler l'attention sur la nécessité impérieuse d'une meilleure conservation et d'une utilisation accrue des ressources phytogénétiques pour améliorer les capacités d'adaptation des systèmes de culture au changement climatique et préserver la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces occasions propices ont été notamment diverses manifestations accueillies par la FAO en marge de la cinquième session de l'Organe directeur du Traité international et la participation de l'Organisation au Colloque international sur la génétique et la sélection du blé dur, qui s'est tenu à Rome (Italie) en mai 2013, à la Conférence sur les ressources phytogénétiques organisée par l'Association européenne pour l'amélioration des plantes (Eucarpia) et intitulée *Pre-breeding – fishing in the gene pool* (présélection: comment pêcher dans le réservoir génétique), qui a eu lieu à Alnarp (Suède) en juin 2013, et le Congrès international de la sélection végétale, tenu à Antalya (Turquie) en novembre 2013. Une autre occasion analogue a été la

participation de la FAO à la réunion du Conseil indépendant du GCRAI pour les sciences et les partenariats, à Washington (États-Unis), en mars 2014.

29. La Fondation Bill et Melinda Gates et la Fondation des Nations Unies ont octroyé des financements à la GIPB, de 2007 à 2012, au titre d'un projet coordonné par le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et visant à sécuriser la base biologique de l'agriculture et à promouvoir une utilisation nouvelle et plus complète des ressources phylogénétiques (*Securing the biological basis of agriculture and promoting new and fuller use of crop genetic resources*). Grâce à ces fonds, la GIPB, plateforme multipartite mise en place pour aider les pays dans la mise en œuvre de l'Article 6 du Traité International, a pu élaborer et diffuser du matériel de sensibilisation et d'orientation, mener une enquête exhaustive sur les capacités en matière de sélection végétale et offrir un portail d'information et de référence à la communauté mondiale des spécialistes de la sélection végétale. Des cours de formation sur la présélection ont été dispensés et un cours d'apprentissage en ligne a été mis au point afin d'accroître davantage les possibilités d'accès au matériel didactique. Un plan d'action a été élaboré en vue de l'engagement à long terme dont la faiblesse généralisée des capacités mise en évidence par plusieurs études avait indiqué la nécessité. Toutefois, il n'a pas été possible de mobiliser les fonds supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des activités inscrites dans le plan d'action et visant à corriger les faiblesses recensées dans les pays. La FAO a donc assuré, sur son propre budget de base, le maintien d'une présence strictement minimale de la GIPB sur Internet, une situation qui est clairement insoutenable.

VI. RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES

Stratégies nationales en matière de ressources phylogénétiques

30. La Commission, à sa dernière session, s'est félicitée de l'aide que la FAO apportait aux pays en vue de l'élaboration de leurs stratégies nationales en matière de ressources phylogénétiques et de la mise au point de pratiques optimales et d'outils pour la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, et a demandé à l'Organisation d'élaborer un projet de directives sur les stratégies nationales relatives aux ressources phylogénétiques pour examen par le Groupe de travail et la Commission à leurs prochaines sessions¹⁰. Une série de consultations d'experts et de parties prenantes ont donc été organisées à cet effet pendant la période allant de novembre 2013 à mars 2014. Un projet de directives pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture: comment traduire le deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en un plan d'action national (*Guidelines for developing a national strategy for plant genetic resources for food and agriculture: translating the second global Plan of action for plant genetic resources for food and agriculture into national action*) a été mis au point sur la base de ces consultations. Il est présenté dans le document portant la cote CGRFA/WG-PGR-7/14/Inf.1.

31. Les processus d'élaboration de stratégies régionales pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques s'intensifient. On peut citer à titre d'exemple le Plan d'action stratégique 2014-2024 visant à améliorer la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques d'Amérique centrale pour assurer une meilleure adaptation de l'agriculture au changement climatique (*Strategic action plan to strengthen conservation and use of mesoamerican plant genetic resources in adapting agriculture to climate change 2014-2024*) et les Directives générales de la SADC sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (*Plant genetic resources for food and agriculture policy guidelines*). Actuellement, la FAO apporte son appui à six pays de la SADC (Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Tanzanie et Zambie) et à quatre autres pays (Égypte, Liban, Jordanie et Iran) en vue de l'élaboration de leurs stratégies nationales en matière de ressources

¹⁰ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 99.

phytogénétiques. Elle contribue également à l'élaboration d'une stratégie dans ce domaine au Rwanda. L'approbation, par la Commission, du projet de directives pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture devrait avoir un effet catalyseur en encourageant des interventions similaires dans un nombre croissant de pays.

Mécanismes nationaux d'échange d'informations

32. La Commission, à sa dernière session, s'est félicitée des progrès accomplis dans la création de mécanismes nationaux d'échange d'informations et leur amélioration et a invité ses Membres à mettre en place ou à continuer d'actualiser ces mécanismes et à étudier d'autres moyens électroniques de collecte et de diffusion des données, en tenant compte des indicateurs adoptés pour le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Elle a appelé à la mobilisation de ressources extrabudgétaires destinées à assurer ce suivi dans le plus grand nombre possible de pays et a rappelé qu'il fallait continuer à renforcer la collaboration avec le Traité international afin que les mécanismes nationaux d'échange d'informations puissent apporter une contribution à la fois économique et efficace à l'établissement du Système mondial d'information¹¹.

33. Des informations sur la mise à niveau de l'application informatique utilisée à cet effet, y compris ses fonctionnalités nouvelles et améliorées, sont fournies dans le document intitulé *Suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (CGRFA/WG-PGR-7/14/3). Les mécanismes nationaux d'échange d'informations continueront de jouer un rôle essentiel dans la collecte et l'échange d'informations sur les ressources phytogénétiques. Ils apporteront une contribution utile au suivi et à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, ainsi qu'à la préparation des évaluations périodiques de l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.

VII. ORIENTATIONS DEMANDÉES

34. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

CONSERVATION *IN SITU* ET GESTION À L'EXPLOITATION

- examiner le document de réflexion sur les options relatives à l'établissement d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (*Options for the global networking of in situ conservation and on-farm management of plant genetic resources for food and agriculture*) et recommander les options les plus pertinentes en vue de leur approbation par la Commission;

CONSERVATION *EX SITU*

- recommander que la Commission demande à la FAO de renforcer son assistance technique en faveur des pays aux fins de la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes;
- recommander que la Commission demande à la FAO de proposer un mécanisme permettant à la Commission et à son Groupe de travail de suivre la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes;

¹¹ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 100.

UTILISATION DURABLE

Renforcement des systèmes semenciers

- examiner le Projet de guide relatif à la formulation des politiques semencières nationales (*Draft guide for national seed policy formulation*) et recommander que la Commission approuve le Guide, tel que révisé par le Groupe de travail;
- recommander que la Commission réaffirme combien il est important de poursuivre les travaux dans les divers domaines de l'amélioration des plantes cultivées et invite la FAO à continuer de travailler en collaboration avec des partenaires, en particulier pour favoriser la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et l'application de l'Article 6 du Traité international;
- recommander que la Commission appelle à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour porter au maximum la participation des pays aux activités de renforcement des capacités de sélection végétale en vue d'assurer la disponibilité durable de variétés améliorées;
- recommander que la Commission demande à la FAO de continuer à renforcer les systèmes semenciers nationaux afin d'accroître la disponibilité des semences et du matériel de plantation de haute qualité de variétés plus adaptées aux différents systèmes agroécologiques et de culture et d'améliorer ainsi la productivité agricole, surtout au niveau des petits exploitants agricoles;
- recommander que la Commission réaffirme la nécessité d'une collaboration accrue pour renforcer les capacités en matière de sélection végétale et développer les systèmes semenciers.

Renforcement de la sélection végétale

- recommander que la Commission réaffirme combien il est important de fournir un appui technique durable aux pays dans les divers domaines de l'amélioration des plantes cultivées, y compris la présélection;
- recommander que la Commission appelle à mobiliser des fonds extrabudgétaires en faveur de l'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale aux fins de la mise en œuvre des activités définies dans le plan d'action;
- recommander que la Commission appelle à fournir un soutien constant au Programme commun de la FAO et de l'AIEA.

RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES

Stratégies nationales en matière de ressources phylogénétiques

- examiner et réviser, s'il y a lieu, le projet de directives pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (*Guidelines for developing a national strategy for plant genetic resources for food and agriculture: translating the second global Plan of action for plant genetic resources for food and agriculture into national action*), mis au point sur la base de consultations d'experts et de parties prenantes, et recommander que la Commission approuve ces directives;
- recommander que la Commission appelle à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour aider les pays dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, y compris en contribuant à l'élaboration de leurs stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques.